

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CHEVREMONT**

**Séance du 8 avril 2024**

NOMBRE DE MEMBRES  
AFFERENTS AU CONSEIL  
MUNICIPAL

19

EN EXERCICE

15

QUI ONT PRIS PART A LA  
DELIBERATION

12

DATE DE LA CONVOCATION  
03 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE DE LA  
CONVOCATION  
03 avril 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

**Affectation du résultat du  
compte administratif 2023**

L'an **deux mil vingt-quatre, le huit avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MOUTARLIER, Maire.

Étaient présents : M. MOUTARLIER Jean-Paul, Maire - M. HUGUENIN Alain - Mme WALTER Mariette - Mme FREMY Maria - M. GROETZ Alexandre, Adjoints - M. FRICKER Didier - M. KACHEL Christian - Mme BOULANGEOT Bénédicte - Mme MARCHAL Stéphanie - M. RIOS Sylvain - M. WILLIG David - Mme PILLOD Amandine, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme LECHGUER Najat (retard)

Absents :

M. PION Xavier

M. DI VORA Romain

Monsieur Sylvain RIOS a été nommé secrétaire.

En préambule, il faut rappeler que le résultat dégagé au titre de l'exercice clos (2023), cumulé au résultat antérieur reporté (2021) est affecté en priorité au besoin de financement de la section d'investissement (R 1068) pour combler un éventuel déficit. S'il y a un reliquat, celui-ci peut être reporté en recettes de fonctionnement (R 002) ou en surplus en recettes d'investissement au compte 1068.

A noter qu'en ce qui concerne notre Commune, nous n'avons pas besoin de financement, de déficit à combler. Il est donc proposé d'affecter une partie du résultat en recette de fonctionnement (R 002) et le restant en dotation complémentaire en réserve en investissement (R 1068).

Après avoir examiné le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **241 627.31 €**, il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour extrait certifié conforme,  
Chèvremont,  
le 10 avril 2024  
Le Maire,  
Jean-Paul MOUTARLIER



N° 90.026.24.26

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice	121 627.31 €
B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	120 000.00 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) <i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	<b>241 627.31 €</b>
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement	<b>121 627.31 €</b>
2/ H report en fonctionnement R 002	<b>120 000.00 €</b>

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident que l'excédent d'exploitation du compte administratif 2023, soit la somme de 241 627.31 €, soit affectée comme suit :

- 121 627.31 € en section d'investissement (1068),
- 120 000.00 € en section de fonctionnement (002).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**  
**après dépôt en Préfecture le**

Pour extrait certifié conforme,  
Chèvremont,  
le 10 avril 2024  
Le Maire,  
Jean-Paul MOUTARLIER

